

sapInfos

Magazine des salarié·es du Service à la personne N° 39 • Nov./Déc. 2023

SOCIAL

SALAIRES, INFLATION, CONDITIONS DE TRAVAIL SALARIÉ·ES SOUS HAUTE TENSION

Pratique

Des offres et des tarifs
pour les fêtes

Dans la boîte

Crèches privées,
attention danger

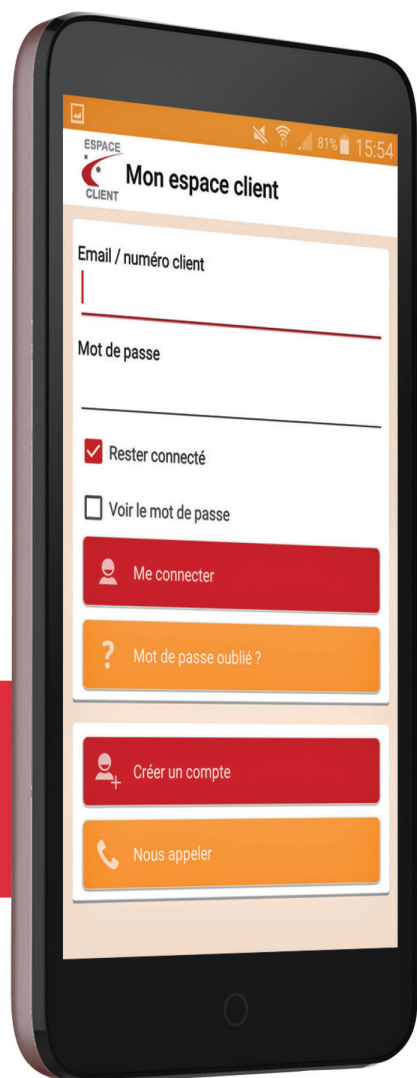
Droit

Congés payés,
merci la CGT

EMPLOIS DE LA FAMILLE

RETRAITE PRÉVOYANCE PRÉVENTION SANTÉ ACTION SOCIALE

L'appli IRCEM, tous les services de votre compte IRCEM à portée de main



- ⇒ Gestion de vos coordonnées
- ⇒ Suivi de vos indemnités en cas d'arrêt de travail
- ⇒ Consultation de vos attestations fiscales Prévoyance
- ⇒ Abonnement aux informations du Groupe IRCEM par e-mail : Newsletter et MAG'IRCEM

Téléchargez l'appli IRCEM



www.ircem.com



GROUPE DE PROTECTION SOCIALE À GESTION PARITAIRE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE
DU PREMIER EMPLOYEUR DE FRANCE ET DE SES SALARIÉS

Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc. Apple, le logo Apple, iPad, iPhone sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

SOMMAIRE

À chaud!

4 Vos brèves d'actualité

Dans la boîte

7 Crèches privées

Dossier

8 Au mépris du social



Action

12 Un 13 octobre dans la rue

En pratique

13 Une plateforme pour Noël

Un œil sur...

14 Sophie Binet à la fête de l'Huma

SAP Infos est le journal du syndicat CGT des services à la personne - 18 avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél.: 01 42 40 36 90 - Email: fustec@free.fr

Responsable de la publication: Stéphane Fustec
Rédaction: Stéphane Fustec, Chrystel Jaubert
Conception et réalisation: Agence Boréal - 92 quai de la Loire - 75019 Paris - Tél.: 01 48 03 99 00 - Site web: www.boreal.fr - Crédits photos: AdobeStock, Chrystel Jaubert - Remerciements à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce numéro



Stéphane Fustec
Conseiller fédéral

Déterminé·es à défendre nos métiers

Après les Ephad, c'est au tour des crèches privées d'occuper l'espace médiatique. Le rapport de l'IGAS et deux livres écrits par des journalistes qui ont enquêté sur les coulisses du secteur marchand mettent en lumière des dérives inquiétantes. Pour autant, le gouvernement n'entend pas remédier à la maltraitance institutionnelle dont font l'objet les jeunes enfants et les professionnelles qui travaillent dans les structures d'accueil collectif.

Du côté de l'accueil individuel, ce n'est pas mieux. Alors qu'il faudrait faire rentrer 15 000 assistant·es maternel·les dans le métier chaque année afin de sauver cette profession, l'abandon massif du métier se poursuit en raison de contraintes de plus en plus nombreuses. Salaires impayés, difficultés relationnelles avec les PMI, absence de reconnaissance par les pouvoirs publics, ce métier passion devient métier cauchemar.

Comme ce fut le cas pour l'aide à domicile, le gouvernement attend certainement que l'actualité petite enfance s'éteigne pour ne rien changer. C'est sans compter sur notre détermination pour que les métiers du soin et du lien soient justement revalorisés. Manifestations, journées d'étude, campagnes de sensibilisation, nous ne ménagerons pas nos efforts pour mettre fin à la situation insupportable des métiers à dominante féminine.

Faire reconnaître les pénibilités invisibles, les compétences mobilisées pour l'accueil des jeunes enfants ou l'accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap, c'est un combat que nous ne lâcherons pas ! Mais pour cela, nous avons besoin de toutes et de tous, c'est un combat qui ne sera gagné que si nous le menons collectivement.

S'organiser, c'est lutter, alors à chaque élection professionnelle, il faut voter, s'engager pour être représentant·e du personnel. Il faut que les salarié·es du secteur se syndiquent massivement et bien évidemment, pour le vote comme pour la syndicalisation, un seul choix s'impose. La CGT pardi !

À CHAUD! À CHA

Une belle idée

Un couple a créé un centre de vacances pas comme les autres. Dans une ancienne ferme du Pas-de-Calais, Élodie et Louis Dransart ont aménagé des gîtes* particulièrement adaptés aux aidant-es et à leurs proches atteint-es d'un handicap ou d'une maladie, mais ouverts également à celles et ceux qui, touristes lambda, veulent découvrir la région. Activités et services à la carte tels que lits médicalisés, chariots douches ou personnels pour les soins quotidiens, le centre propose aussi des heures de relai, à réserver, en journée ou pendant la nuit afin d'alléger la charge mentale des aidant-es. Certes, le séjour a un coût, mais le centre aide les familles à trouver des financements. Et pour tenter de faire tâche d'huile, les Dransart vont proposer des formations pour celles et ceux qui voudraient ouvrir de tels centres. ♦

* Les bobos à la ferme <https://lesbobosalafirme.fr>



Ehpad en berne

Les Ehpad ne font plus le plein. Publics comme privés. Un rapport de la Fédération hospitalière de France (FHP) déplorait déjà en début d'année un taux d'occupation de ses Ehpad inférieur à 94 % alors que l'équilibre budgétaire se fait sur la base d'un taux d'occupation de 95 %. En Île-de-France, c'est encore plus préoccupant, puisque le taux d'occupation n'est plus que de 85,1 % au premier trimestre 2023, dont 83,87 % dans le privé lucratif, 87,12 % dans le privé non lucratif, 86,65 % dans le public autonome, 80,83 % dans le public hospitalier et 84,54 % dans le public territorial. C'est tout le modèle économique des Ehpad qui est ainsi remis en question. L'Agence régionale de santé n'a pas d'explications à livrer sur les causes de cette désaffection. D'aucun-es questionnent la fermeture de lits faute de personnel suffisant, d'autres invoquent la mauvaise image des Ehpad suite aux scandales. La FHP estime pour sa part que cette chute de fréquentation correspond « à une baisse conjoncturelle que la démographie viendra corriger à court terme ». ■

Aux urnes, les assmats

Importante à bien des égards, car elles émettent notamment des avis en cas de restriction ou suppression de l'agrément des assmats, les commissions consultatives paritaires départementales (CCPD) de Paris et de Seine-Saint-Denis (93) renouvellent leurs membres ce mois de novembre. Assmat du particulier employeur, exerçant en crèche familiale ou assistante familiale, vous êtes donc appelées aux urnes. Il est important de vous mobiliser pour le vote CGT de sorte à être au mieux représentées à la CCPD. ●

* Pour toute information relative au scrutin: CGT Assmat 18 avenue Parmentier 75011 Paris 01 42 40 36 90

Retoqué!

L'article 10 du projet de loi Plein emploi a été retoqué à l'Assemblée nationale. Le gouvernement voyait là un article destiné à poser les bases de son service public de la petite enfance qui n'avait de service public que le nom. Il s'agissait notamment de modifier la gouvernance en confiant aux communes le rôle d'autorité organisatrice, ce que la CGT dénonçait vivement. Le gouvernement n'a pas dit son dernier mot, les syndicats non plus. ●

AUD ! À CHAUD ! À CH

Et ça continue

Cinq mois après le rapport accablant de l'Igas, un livre enfonce le clou. Le prix du berceau* décrit des crèches privées qui fonctionnent selon un système « déshumanisé » qui, « par des injonctions à la rentabilité », transforme « les enfants en chiffres là où l'on était initialement sur un service à la personne ». Minutage des soins, gestion du personnel à flux tendu, rationnement de l'alimentation, surbooking... « Ces entreprises, qui pour certaines sont adossées à des fonds d'investissements, mettent en place des mesures pour optimiser la gestion de leurs crèches ». Même « course à la profitabilité » et même « côté déshumanisant » que dans les Ehpad privés. On attend donc un renforcement des contrôles, la moindre des choses s'agissant d'entreprises qui bénéficient de confortables aides publiques. ♦

* Le prix du berceau de Daphné Gastaldi et Mathieu Périssé, éditions du Seuil

Merci la CGT!



SAP infos vous en avait parlé. En matière de congés payés, le code du travail devait être mis en conformité avec la législation de l'Union européenne avec, à la clé, de nouveaux droits significatifs. Malgré divers avertissements, l'État français traînait à s'y conformer, mais la cour de cassation a pris une série d'arrêtés et recadré les choses. C'est donc acté, les salarié-es en arrêt maladie continuent d'accumuler des congés payés durant les périodes de suspension de leur contrat de travail. Et pour une fois, ceci concerne aussi les salarié-es du particulier employeur et

les assmats. Les procédures initiées par la CGT ont été portées jusqu'à la victoire. Ces nouvelles règles sont rétroactives, c'est aux salarié-es concerné-es d'en faire la demande. D'autres changements sont à saluer, tels que la fin de la limitation à un an de l'indemnité compensatrice de congé payé pour les salarié-es victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ou le report des congés acquis avant le départ en congé parental et non consommés. De même que le délai de prescription de l'indemnité de congé payé ne peut commencer à courir que si l'employeur a pris les mesures nécessaires pour permettre à son ou sa salarié-e d'exercer effectivement son droit à congé. ♦



Et ailleurs ?

SUJETTES DE SA MAJESTÉ

Une étude de l'ONG britannique Challenge Works a mis les pieds dans le plat. Elle a observé que les femmes souffrant déjà de faibles revenus risquaient de se retrouver à l'avenir exclues du marché du travail britannique. Les raisons? Les contraintes familiales, les coûts élevés des formations et l'automatisation des emplois peu qualifiés. « Les femmes sont actuellement sous-représentées dans les secteurs des sciences et technologies (Stem) et surreprésentées dans les secteurs à faibles rémunérations tels que la distribution, le nettoyage, la restauration ou les soins à la personne », relève cette étude. Autre élément, près d'un tiers des mères à faibles revenus qui travaillent s'attendent à devoir y renoncer à l'avenir pour s'occuper de membres de leur famille, sachant que les gardes d'enfants ou les maisons de retraites ont des coûts très élevés et hors de portée de beaucoup de ménages britanniques. Certes l'étude porte sur le Royaume-Uni, mais note aussi que « dans beaucoup de pays, le poids de l'éducation et de la garde d'enfants repose sur les femmes également ». •

CHAUD ! À CHAUD !

Un accueil inégal

L'Insee a étudié la capacité d'accueil des jeunes enfants dans les régions, tous modes d'accueil confondus. Une capacité inégale qui montre, par exemple, qu'en Occitanie, seules 56 places d'accueil sont disponibles pour cent enfants de moins de trois ans, plaçant cette région au troisième rang derrière la Corse et la région Paca. À l'opposé, les Pays de Loire, la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté sont en haut du classement avec plus de 80 places pour cent enfants. Selon l'Insee, cet écart est dû au nombre d'assmats. Lorsqu'elles sont moins nombreuses, les places d'accueil chutent irrémédiablement, non compensées par des structures collectives. ■

Travaux en cours

Vous êtes assmat, propriétaire ou locataire, et vous avez besoin de réaliser des travaux d'amélioration de votre logement, vous pouvez effectuer une demande de prêt auprès de la CAF. Un formulaire Cerfa est à télécharger, remplir, compléter et signer avant de l'envoyer à la CAF dont vous dépendez. Une option possible pour améliorer l'accueil des enfants et vous sentir mieux chez vous. ●



Suffisante, la COG ?

Suite aux annonces et aux orientations présentées par la Première ministre début juin, la Convention d'objectif et de gestion (COG) 2023-2027 de la branche Famille de la CNAF a acté une hausse cumulée de 1,4 milliards d'euros de la dépense consacrée à l'accueil du jeune enfant. Sur le site de la CNAF, la COG est détaillée en seize fiches thématiques sur les priorités de la branche pour les années à venir. Trois axes: le développement de « services attentionnés », l'accès au droit par la rénovation du « modèle de délivrance des prestations » et « la performance et les transformations » de la branche. L'objectif est de créer 35 000 places nettes en EAJE et soutenir l'accueil individuel avec, chez les assmats, 65 000 nouvelles places d'accueil. Il faut relativiser et rappeler que « le nombre d'assmats chute de façon continue depuis 2014 » et que 120 000 d'entre elles pourront faire valoir leur droit à la retraite d'ici 2030. Pas sûr que la prime d'installation prévue par la COG inverse cette tendance. ●

Cumuler pour mieux vivre

L'Observatoire de l'emploi à domicile de la Fepem a fait le point sur les enjeux liés à la retraite dans le secteur de l'emploi à domicile. 50 000 retraité-es reprennent une activité à temps partiel après avoir liquidé leurs droits afin de cumuler des revenus de ce travail avec leur pension de retraite. Un quart d'entre elles et eux sont des salarié-es du particulier employeur. Selon la CNAV, 120 000 personnes bénéficient d'une retraite complémentaire gérée par l'Ircem. Au total, près d'un-e salarié-e du particulier employeur sur dix est retraité-e.

Quatre profils de personnes cumulent emploi et retraite:

- des femmes peu qualifiées qui perçoivent de faibles pensions;
- des indépendant-es ayant des charges importantes;
- des agriculteurs-rices;
- des professions libérales à haut revenu.

Les femmes du secteur qui pratiquent le cumul emploi-retraite sont en moyenne plus âgées que les autres cumulantes, elles reprennent un travail plus vite après leur retraite et conservent leur activité plus longtemps. ■

DANS LA BOÎTE

Crèches privées

Après les Ehpad, c'est au tour des crèches privées de défrayer la chronique. Un livre* met en cause des fonctionnements et des pratiques qui relèvent de la seule logique de rentabilité, donc de la course au rendement.

Comme l'indiquait François-Xavier Devetter, économiste, chercheur à l'Ires et professeur à l'université de Lille, début septembre sur France Info, la situation des Ehpad et celle des crèches privées est comparable: « La privatisation, la mise en concurrence n'est jamais simple pour des services de prise en charge des personnes fragiles, que ce soient des enfants ou des personnes âgées ». Il ne s'agit pas de mettre en cause les personnels en tant qu'individus,

mais de comprendre que « ce sont les conditions de travail et les conditions économiques derrière qui, souvent, contraignent davantage leur activité avec une recherche de profit ». Petite enfance ou perte d'autonomie, le privé lucratif s'est taillé la part belle à grand renfort d'aides publiques ce qui fait dire à François-Xavier Devetter que « ces services, lorsqu'ils sont privatisés, coûtent plus cher aux finances publiques ». En contrepartie,

on attendrait des conditions d'accueil et de travail dignes avec un contrôle de la part de l'État. Ce n'est pas le cas. Les enfants ou les personnes âgées sont maltraités, tandis que les conditions de travail et de rémunération des salarié-es sont indécentes. La reconnaissance n'est pas au programme de ce système déshumanisé. Pour l'Union nationale des associations familiales, pourtant favorable aux entreprises de crèches, « Le cadre légal, fiscal et réglementaire sur lequel s'appuient les crèches privées lucratives favorise des dérives qui impactent désormais l'ensemble de la politique de la petite enfance ». ■

* Le prix du berceau de Daphné Gastaldi et Mathieu Périssé (éd. Seuil) - lire aussi page 4



4 GRANDS GROUPES
OCCUPENT PRINCIPALEMENT LE MARCHÉ
GRANDIR (LES PETITS CHAPERONS ROUGES),
BABILOU, LA MAISON BLEUE, PEOPLE & BABY



20% DES PLACES
EN CRÈCHES SONT DÉTENUES
PAR DES GROUPES PRIVÉS,
SOIT **80 000 PLACES**

CES ENTREPRISES
DÉGAGENT UN TAUX DE
PROFITABILITÉ
EN MOYENNE DE **6%**



L'EFFECTIF GLOBAL
EST D'ENVIRON
25 000 SALARIÉ-ES

CHIFFRE D'AFFAIRES
entre **1,1** et **1,4**
MILLIARD D'EUROS

Source: Rapport de Matignon sur le CIF (novembre 2021)

Rien ne va plus

Depuis la rentrée de septembre, le contexte social est explosif. Tout continue d'augmenter sauf les salaires. Tandis que l'inflation galope, la part contrainte du budget des familles ne leur permet plus de vivre décemment. En dépit de la colère qui gronde, le gouvernement poursuit son travail de libéralisation et de casse des acquis sociaux.



Austérité, quand tu nous tiens. Le projet de loi de finance (PLF) 2024, présenté fin septembre par le gouvernement, a annoncé son grand retour avec une baisse de budget de 6,3 milliards d'euros. Comme l'a immédiatement dénoncé Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, « *Au vu des annonces qui suggèrent une baisse des dépenses, on peut légitimement douter de la faisabilité de l'objectif affiché par le gouvernement d'investir dans des services publics garants de la cohésion sociale* ». Et ce, alors que les budgets des services publics sont déjà en berne.

La CGT parle de services publics « *à l'agonie* » qu'il s'agisse des hôpitaux, de la petite enfance, de

l'aide à l'autonomie, du travail social, des écoles, de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Ce n'est pas le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui corrigera cela puisqu'il veut imposer à notre système de santé de nouvelles économies d'au moins 3,5 milliards d'euros (*lire pages 10-11*). Dans le même temps, toujours pas de remise en cause des 200 milliards d'aides publiques, fiscales ou sociales, versés chaque année sans contrôle ni contrepartie. Il n'est même pas question de les conditionner à des normes sociales et environnementales. Tout juste Elizabeth Borne a-t-elle haussé le ton et menacé les entreprises qui ne jouent pas le jeu. Sans autre prolongement formel pour l'instant. D'autant qu'au chapitre des cadeaux faits au patronat, le gouvernement maintient la suppression des impôts de production. Seule celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est différée à 2027. La fin des impôts de production constitue un transfert de fiscalité des entreprises vers les salarié-es et les retraité-es. Lesquel-es sont déjà bien mis à contribution. C'est dans leurs poches que le gouvernement vient chercher l'argent dont il a besoin, pas dans celles des plus aisé-es.

Sur le dos des précaires

Quant aux privé-es d'emploi et aux précaires, rien de nature à améliorer leur situation. La loi dite « plein emploi » et la création de France Travail contraignent les bénéficiaires du RSA à s'inscrire au chômage, durcit les sanctions et externalise le service public. Et comme l'indique la CGT, « *Pour financer France Travail, le gouvernement annonce une nouvelle ponction de 12 milliards d'euros sur quatre ans sur l'assurance chômage, tout en baissant la participation de l'État* ». Ce que confirme Denis Gravouil, membre du bureau confédéral de la CGT (*lire page suivante*). Même si, pour la première fois, les négociations sur l'assurance chômage et les retraites complémentaires se font sur une base intersyndicale, les dés sont pipés. La lettre de cadrage du gouvernement est claire qui impose en effet aux partenaires sociaux de nouvelles économies sur le dos des privé-es d'emploi. Et sur ce point, le Medef se prononce sans surprise pour des baisses de droits. Quant aux retraites complémentaires dont les négociations viennent de s'achever sur une revalorisation des pensions et la suppression du malus, le gouvernement veut y faire un hold-up et se servir dans les réserves de l'Agirc-Arrco pour tenir sa promesse des 1200 euros pour tout le monde, faite pendant sa réforme des retraites. Ce qui risque d'en froisser plus d'un-e. ●

ENTRETIEN

Retraites, assurance chômage, salaires, inflation, la période n'est pas particulièrement favorable. Le gouvernement poursuit sa casse, faisant fi de la colère qui gronde. Denis Gravouil, membre du bureau confédéral de la CGT, évoque les grands chantiers du moment.



Casse sociale

Comment appréhendez-vous la séquence sociale actuelle?

D. G. : Le gouvernement a obtenu une victoire à la Pyrrhus sur les retraites par le 49.3, mais il est dans une situation défavorable parce qu'il n'a pas de majorité et que la colère monte partout sur la question des salaires et de l'inflation. Il n'a pas perdu ses objectifs de réformer le pays en sabrant dans les droits sociaux et en continuant de libéraliser le code du travail, mais il a perdu le rapport de forces dont il bénéficiait durant le premier quinquennat. Pour autant, ce rapport de forces n'est pas vraiment en notre faveur. Mais plus il y aura de luttes dans les entreprises sur les salaires et mieux ce sera, le moment est opportun.

Vivons-nous une cure d'austérité?

Le gouvernement assène en effet une cure d'austérité libérale au pays. L'examen du PLFSS à l'Assemblée nationale nous amène à batailler sur les services publics et notamment l'hôpital qui est dans une situation catastrophique avec des gens qui ne se font. Il faut continuer à le dénoncer et mettre directement en cause le gouvernement et son choix de politiques d'austérité doublement destructrices. Il cherche de l'argent dans la modération salariale, dans

les poches des retraité-es ou des chômeur-es, pas dans celles des plus riches.

Deux grosses négociations ont marqué cette rentrée

Assurance chômage ou retraites complémentaires, ce qui intéresse le gouvernement n'est pas d'améliorer les droits, mais de chercher de l'argent. Sur l'Assurance chômage, comme l'a indiqué la lettre de cadrage, ce sont 12 milliards d'économies sur quatre ans, tandis que sur l'Agirc-Arrco, le gouvernement nous demande de faire un don au régime général pour financer les minimums contributifs.

Sur les retraites complémentaires, qu'avez-vous obtenu?

La négociation est finie et un accord est mis à signature. Nous avons obtenu la suppression de la décote de 10 % en vigueur depuis 2019, une revalorisation pour 2023 de 4,9 %, et le refus, même par le Medef, de laisser filer de l'argent au régime général. Le gouvernement est furieux et le bras-de-fer qui a lieu est très intéressant. S'il décide de passer en force, il prend seul la responsabilité, sans le Medef en renfort, de dire que

la revalorisation obtenue sera moindre et qu'il baisse le niveau de la retraite. En ce moment, nous consultons toutes nos organisations avant de décider de signer ou pas l'accord car il contient encore une référence à une revalorisation en dessous de l'inflation.

Où en êtes-vous de la négociation sur l'assurance chômage?

Elle doit s'achever à la mi-novembre. Comme pour l'Agirc-Arrco, il y a une tentative de résister en commun avec le Medef qui ne supporte pas

que le gouvernement veuille préempter la gestion de l'Assurance chômage. Mais sur le fond, le patronat est d'accord sur les baisses d'indemnisation et les restrictions amenées par la lettre de cadrage du gouvernement et a produit sa propre lettre de cadrage avec une baisse de 15 % appliquée aux intermittent-es du spectacle. La CGT refuse d'accepter des baisses pour quiconque, ni au régime du spectacle, ni pour l'ensemble des précaires pour lesquelles on a au contraire besoin d'améliorer les droits. ■

« Plus il y aura de luttes dans les entreprises sur les salaires, mieux ce sera. »

Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur : <https://sap-cgt.social>

Revendications à tous les étages

Réformes et négociations, bas salaires, inflation... Aux grands dossiers sociaux du moment qui vous concernent, s'ajoutent les revendications spécifiques au secteur du service à la personne. C'est notamment le cas de la reconnaissance de la pénibilité des métiers.

C'était à la fête de l'Huma. Dans un échange avec Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, Stéphane Fustec, conseiller de la fédération CGT Commerce et Services, revenait sur la séquence de la réforme des retraites. En prolongement des questions posées lors de la lutte contre cette réforme, celle de la reconnaissance de la pénibilité doit trouver des réponses. Stéphane Fustec relayait alors un rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat qui montre un défaut durable et préjudiciable d'approche genrée en matière de santé au travail et une sous-estimation et une méconnaissance des risques professionnels. Seules 23 % des femmes sont en effet concernées par le compte professionnel de prévention (C2P).

Changer la loi

Tout l'enjeu consiste à faire reconnaître les critères invisibles des pénibilités féminines et surtout, à construire un véhicule législatif qui permette cette reconnaissance et des aménagements de fin de carrière. Certes vos métiers sont pénibles, ce n'est pas pour rien que les accidents du travail explosent dans les métiers féminisés et vous méritez donc de partir en retraite deux ans avant l'âge légal. Sauf que la loi ne le permet pas et que les critères actuels ne sont pas du tout adaptés aux critères invisibles de pénibilité féminine. L'idéal serait d'avoir un dispositif plus large, qui prenne en compte tous les critères, y compris les aspects émotionnels,



psychologiques, les charges mentales qui ne figurent pas dans ce fameux C2P où les seuls critères pris en compte sont ceux de métiers masculins. Selon Stéphane Fustec, « Si l'on doit attendre des avancées vers la reconnaissance de la pénibilité, c'est au niveau des branches, pas au niveau national ou lors d'une conférence sociale. Nous y travaillons et en parallèle, nous sommes en train de peaufiner notre système de santé au travail ». De plus, une grande étude épidémiologique sur le secteur sera bientôt rendue publique et permettra d'avoir indicateurs précis et fiables. L'étape suivante consistera à trouver un accord avec la Fepem.

Pour l'heure, le gouvernement ne semble pas se diriger vers une politique sociale de progrès (à l'heure où nous écrivons ces lignes la conférence sociale n'est pas achevée, ndlr). Après l'attaque sur les droits à la retraite, les droits à l'assurance chômage suivent la même tendance à en croire la lettre de

« Les critères de pénibilité ne sont pas adaptés aux métiers féminisés. »

cadrage que les partenaires sociaux ont reçue. Quant à la réserve du régime de retraites complémentaires Agirc-Arrco, le gouvernement entend s'y servir pour financer les mesures prises par décret pour les petites retraites. Les négociations avaient pourtant débouché sur une augmentation de 4,9 % des pensions complémentaires. Entre économies et durcissement à tous les étages, alors que l'austérité se profile, les tenants des richesses et des profits générés sont épargnés.

Contrôler les aides

Denis Gravouil, membre du bureau confédéral de la CGT, considère que cette politique soulève deux questions: un sujet de service public et l'exigence d'une conditionnalité des aides publiques: « *Non seulement on donne de l'argent à des entreprises privées, mais sans obligation en retour, sans contrôle. A minima, il faut donc une conditionnalité des aides publiques et c'est ce que la CGT réclame* ». Là où elle était la seule centrale à le revendiquer, ce sujet figure désormais dans les appels intersyndicaux. Car derrière ces aides publiques se pose la vraie question de l'exonération des cotisations sociales, que le patronat et le gouvernement qualifient de charges sociales. « *Il y a une bataille idéologique sur le salaire socialisé*, explique Denis Gravouil. *Une bonne partie du patronat dit qu'il veut augmenter les salaires, mais sous réserve d'une baisse de cotisations. Ce n'est pas un gain pour les salariés puisqu'ils perdent des droits à la Sécurité sociale, à la retraite... C'est un marché de dupes* ». Un véritable bilan des niches fiscales et sociales permettrait d'en déterminer précisément l'efficacité. Car certaines fonctionnent, d'autres sont des cadeaux au patronat qui alimente ainsi ses profits. Mais le gouvernement n'entend rien sur le sujet. Comme on l'a vu avec les crèches, les rapports et les livres accablants, c'est exactement le problème que posent les entreprises privées dans votre secteur. Dans les services destinés à la petite enfance et au grand âge, des entreprises privées font des profits avec de l'argent public tout en bafouant les droits sociaux des salarié-es et le droit à un accueil de qualité pour les personnes prises en charge, enfants ou personnes en perte d'autonomie. Pour Denis Gravouil, « *C'est un scandale que ce soit financé par nos impôts via des exonérations. C'est nous qui payons des entreprises sur des champs qui relèvent du service public, sur le dos du service rendu et sur celui des salarié-es qui travaillent dans des conditions atroces avec des rémunérations ne permettant pas de vivre, surtout des femmes dans ces métiers-là* ». ■

3 questions à...

Stéphane Fustec, conseiller de la fédération CGT Commerce et Services



Comment jugez-vous la situation sociale?

Ça va très mal. L'assurance chômage ou les retraites font les frais d'assauts sur fond de bas salaires et d'inflation. Certes, Élisabeth Borne a brandi la menace de l'exigence de contreparties sociales à l'attribution d'aides publiques. C'est une vieille revendication de la CGT que de conditionner les aides publiques au respect de certaines normes sociales, notamment dans les nombreuses branches professionnelles où les minimas sont systématiquement en dessous du SMIC et ce, parfois depuis des décennies. Ira-t-elle au bout?

Et dans l'emploi à domicile?

Il y a une vraie dynamique de négociation avec des grilles de salaires qui sont quasiment tout le temps au dessus du SMIC, à

hauteur de 2 % pour les salarié-es du particulier employeur et de 6 % pour les assmats. Néanmoins, comme l'inflation est très forte, nous avons appelé de nos vœux l'ouverture d'une négociation sur un niveau d'entrée de branche à SMIC +3 % pour les salarié-es du particulier employeur. Quant aux entreprises privées, les mêmes difficultés subsistent.

Les négociations en cours sont-elles préemptées par le gouvernement?

Il essaie, mais la CGT n'est pas seulement sur la défensive, elle est aussi à l'offensive pour obtenir des droits nouveaux. En ce qui nous concerne, nous nous battons par exemple pour que les assmats aient une indemnisation de leur chômage au moins égal à leur revenu perdu, ce qui est loin d'être le cas. L'indemnisation concerne peu de gens parce que des restrictions ont été apportées à l'ouverture des droits, à la durée et au montant de l'indemnisation et que la complexité de la demande a conduit beaucoup à renoncer à leurs droits. ♦

Contre l'austérité

Mi-octobre, l'intersyndicale appelle à des mobilisations pour les salaires, contre l'austérité et les inégalités femmes-hommes. À Paris, un millier de syndicalistes européen·nes ont défilé aux côtés des centrales françaises. Dans toute l'Europe en effet, c'est la même rengaine, des profits qui explosent, des salaires qui ne suivent pas et des politiques d'austérité dictées par Bruxelles.

Elle tient toujours, l'intersyndicale. Depuis la lutte contre la réforme des retraites historique par son ampleur et sa durée, le dialogue ne s'est pas interrompu. Les 223 manifestations qui se sont tenues en France, le 13 octobre dernier, montrent bien que personne ne peut se résoudre à continuer avec de si bas salaires, un tel niveau d'inflation et des richesses systématiquement captées par les mêmes. En France, l'intersyndicale a obtenu l'ouverture d'une conférence sociale qui devait se tenir trois jours après la mobilisation. C'est pourquoi la CGT a considéré que le 13 octobre constituait un point d'appui important pour l'engager: elle « se devra d'aboutir à la mise en œuvre de mesures pour une meilleure rémunération du travail, l'égalité salariale et le renforcement des financements de notre système de protection sociale ».

Partout pareil

C'est bien ce qui ressort fortement dans tout le cortège. Le ras-le-bol de la survie au quotidien se décline diversement sur les pancartes et les banderoles. Hausse des salaires et des pensions, égalité salariale, refus de l'austérité: tels sont les principales revendications des manifestant·es, écrites et scandées en français, en anglais, en allemand, en italien... Car ce que vivent les Français·es est assez semblable à ce que vivent les citoyen·nes des autres pays européens. Une cure d'austérité, une inflation galopante, des salaires en berne. Selon la Confédération européenne

des syndicats (CES), les plans de l'UE « forceraient les pays à réduire leurs dépenses de 45 milliards d'euros rien que l'an prochain ». En effet, dès janvier prochain, quatorze des États membres devront réduire drastiquement leurs dépenses ou les compenser en levant un montant équivalent par le biais de la fiscalité au titre du nouveau pacte de stabilité et de croissance. On imagine aisément les impacts d'une telle cure sur les services publics en premier lieu. La CES a de ce fait lancé une campagne contre cette austérité 2.0 et c'est ainsi que des délégations syndicales de toute l'Europe se sont jointes aux manifestant·es parisienn·es, conférant au cortège un caractère plus cosmopolite que d'ordinaire. Le bras-de-fer est donc engagé. En France, à quelques jours de la conférence sociale, chaque organisation syndicale affûte ses arguments et ses revendications, souvent convergentes. La CGT réclame toujours l'indexation des salaires sur les prix, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, l'encadrement et l'amélioration des droits des salarié·es à temps partiel qui sont à 80 % des femmes, des sanctions contre les entreprises qui n'appliquent pas l'égalité salariale femmes-hommes et l'application de la directive européenne de transparence salariale. ♦



Bonnes fêtes

Bientôt les fêtes de fin d'année. L'occasion d'organiser des sorties et des loisirs en famille. Pour vous y aider, votre plateforme asc-loisirs* vous propose de nombreuses offres à des tarifs négociés spécialement pour vous.

Qu'est-ce que la plateforme asc-loisirs?

En 2021, l'APNI** a lancé cette plateforme pour que les 1,4 million de salarié-es et assmats du particulier employeur bénéficient d'offres exclusives de vacances, de sorties culturelles, d'activités sportives et de loisirs à des tarifs avantageux. C'est votre comité d'entreprise en quelque sorte, il vous est dédié et est accessible tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire national et dans les DROM. L'APNI a confié à son partenaire Cezam la gestion des 20000 offres, 700 partenaires et 35 antennes de retrait de billetterie.

Comment en bénéficier?

Vous êtes assmats ou salarié-e du particulier employeur, il vous suffit de vous connecter* afin de créer un compte. L'ergonomie est simple, laissez-vous porter. Munissez-vous de votre numéro CESU ou Pajemploi qui va vous être demandé, de même que votre adresse email. Vous pouvez aussi télécharger l'application mobile Ma carte Cezam, disponible sur votre smartphone et y effectuer votre inscription. Ensuite, pour bénéficier



des avantages, vous pouvez acheter vos billets en ligne, présenter votre carte Cezam, physique ou dématérialisée, aux partenaires ou opérer une réservation auprès de ces derniers, selon ce que vous préférez. Les règlements en ligne se font par carte bleue.

Puis-je profiter des offres avec mes proches?

Sachez déjà que vous n'êtes pas limité-e au nombre de billets que vous achetez en une seule commande, sauf sur certaines références qui seront alors signalées. Votre carte Cezam est individuelle et nominative, mais vous pouvez activer et rattacher les cartes Cezam des membres de votre famille sur votre appli (les cartes seront stockées au même endroit et accessible en un seul clic) ou en ligne, dans la rubrique Mon compte, puis Profil. Plusieurs fois dans l'année, des promotions vous seront proposées,

telles que la vente flash de billets de cinéma ou d'entrées dans des parcs de loisirs, une fois encore à des tarifs négociés et préférentiels.

« Des actions collectives voient le jour pour créer du lien entre professionnel-les. »

Y a-t-il des événements à partager avec les autres professionnel-les?

Oui, l'offre est justement en train de s'élargir et les premières actions collectives sont mises en place. À Paris tout d'abord, vous serez

convié-es à assister à un grand spectacle féérique et dans chaque région, des événements vont également se tenir sous peu. C'est la CGT qui a porté la volonté de ne pas se limiter aux seules offres de la plateforme et créer des actions collectives, c'est-à-dire des moments pour créer du lien entre professionnel-les des métiers du domicile. ■

*<https://www.asc-loisirs-emploidomicile.fr/accueil>

**Association paritaire nationale d'information et d'innovation

S'organiser, c'est lutter

La secrétaire générale de la CGT a fait salle comble le 26 septembre dernier. Sur le stand de la fédération CGT Commerce et Services à la fête de l'Huma, Sophie Binet a en effet échangé avec Stéphane Fustec, Rachel Ruhland et Nathalie Ghaffar* et examiné les enjeux de l'élection de représentativité au sein des TPE et de la branche des salarié·es du particulier employeur.



ce « qui s'explique par le fait qu'on a trop de déserts syndicaux, notamment dans les TPE où le droit de grève n'est que théorique », analyse Sophie Binet. Rempporter une lutte ne peut se faire que sur la base d'un rapport de force favorable qui s'obtient par un grand nombre de syndiqué·es et « n'a pas qu'un intérêt national face au gouvernement, mais sert d'abord au quotidien face au patron, qui plus est dans les métiers où les salarié·es sont isolé·es et ont besoin d'un cadre collectif ».

La participation en repli

Mais comme le relève Stéphane Fustec, « Si la CGT arrive largement en tête dans ce scrutin, on constate malgré tout une érosion constante de la participation, de 12 % en 2012, à 7 % en 2016, jusqu'à 5 % en 2021 ». Une abstention massive qui, sur le dernier scrutin, s'explique d'abord par un défaut de communication. Mais comme le précise aussi Sophie Binet, « Le fait que les commissions paritaires aient trop peu de prérogatives est une autre cause de cette désaffection et pour inverser cette tendance, il faudrait plus de représentant·es avec plus de prérogatives ». C'est une bataille clé pour la CGT car « il y a là une rupture d'égalité entre les salarié·es des TPE et celles et ceux des grosses entreprises » avec 20 % du salariat en dehors de tout cadre démocratique. Toutefois, il

C'est le jour où la fédération CGT Commerce et Services lance officiellement sa campagne. Pour l'occasion ce samedi-là, la secrétaire générale draine du monde sur son stand. Un débat au cours duquel, depuis la fête de l'Huma, Sophie Binet s'adresse aux cinq millions de salarié·es des TPE et de l'emploi à domicile en amont des élections auxquelles ils et elles sont appelé·es à participer à partir du mois de décembre prochain. 40 % de ces cinq millions de salarié·es dépendent d'ailleurs des champs professionnels de la fédération, soit l'équivalent,

en nombre, de toute la fonction publique. C'est dire si cette élection de représentativité a une très haute importance et constitue l'affaire de toute la CGT. Pour Sophie Binet, « On ne parle pas assez de ces salarié·es parce qu'ils ne sont pas assez organisé·es et représenté·es ». Or cette élection pèse lourd dans les chiffres de la représentativité. Elle pèse aussi dans des séquences comme celle de la réforme des retraites où, au lendemain du 7 mars 2023, l'intersyndicale n'a pas réussi à étendre suffisamment les luttes et obtenir davantage de grévistes,

faut saluer le travail de la fédération CGT Commerce et Services car l'un des secteurs où la participation est la plus importante est celui des assmats. Ce travail pourrait avoir valeur d'exemple pour tous les salarié-es du particulier employeur et des TPE, car l'une des spécificités de cette élection, c'est justement le nombre important de salarié-es à statut atypique qu'elle concerne. Sophie Binet rappelle que chaque grande victoire sociale s'est faite sur des bases syndicales solides, fortes d'un très grand nombre de syndiqué-es. D'où l'importance d'organiser, de bien accueillir les nouvelles adhésions et d'élargir encore.

Le levier de la syndicalisation

Faisant référence à un rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat qui a mis en

avant les répercussions du travail sur la santé des femmes, Stéphane Fustec se demande si une stratégie de lutte pour la reconnaissance de la pénibilité serait justement de nature à gagner du terrain. Selon lui en effet, « *Les chiffres sur les pénibilités féminines sont consternants alors que seules 23 % des femmes sont concernées par le compte personnel de prévention (C2P)* ». Ce que Sophie Binet confirme, déplorant l'absence d'aménagement des métiers féminisés dont la pénibilité n'est pas reconnue, invisibilisée par les stéréotypes de genre: « *Ce rapport montre que les luttes paient puisque dans les métiers industriels, elles ont permis de stabiliser les accidents du travail* ». Ce qui n'est pas le cas des métiers où la CGT n'est pas assez implantée

et montre une nouvelle fois l'importance de l'organisation pour gagner des droits.

Revenant justement sur les enjeux de la syndicalisation, Nathalie Ghaffar raconte comme son syndicat, créé en 2009, compte aujourd'hui 650 adhérentes: « *Elles*

sont difficiles à atteindre car très isolées et il a fallu s'appuyer sur le bouche-à-oreille qui fonctionne très bien. On les accompagne beaucoup pour casser leur manque d'assurance ». La nouvelle convention collective et tous les droits acquis, tels que la prime de départ en retraite,

le remboursement intégral des transports en cas de garde partagée ou la mise en place d'une médecine du travail, favorisent grandement la syndicalisation. À un autre niveau et du fait de son parcours atypique, Rachel Ruhland connaît bien l'écosystème très particulier et très paritaire du secteur: « *Toujours en prise avec le terrain de mon métier de cœur, celui d'assmat, au plus proche des salarié-es, voilà qui nourrit beaucoup les négociations auxquelles je participe* ». Une proximité qui génère aussi un dialogue propice à la syndicalisation des assmats de son territoire, car selon elle, « *il nous faut œuvrer à gagner encore plus de voix aux élections* » et mettre en œuvre la force collective que constitue la CGT lors de ce scrutin important auquel « *on est déterminé-es à gagner* », conclut Sophie Binet. ■

« *On ne parle pas assez de ces salarié-es parce qu'ils et elles ne sont pas assez organisé-es et représenté-es* »



*Stéphane Fustec, conseiller de la fédération CGT Commerce et Services en charge de l'emploi à domicile. Rachel Ruhland, vice-présidente de la commission paritaire territoriale de l'emploi à domicile de la région Grand-Est. Nathalie Ghaffar, secrétaire générale du syndicat CGT du service à la personne de Paris.

Vous êtes salarié du particulier employeur
ou assistant maternel ?



**ACTIVITÉS SOCIALES
& CULTURELLES**

EMPLOI À DOMICILE

**Profitez
d'offres
à prix réduits**

**pour vos sorties,
loisirs et vacances !**



Connectez-vous pour les découvrir

www.asc-loisirs-emploidomicile.fr